

N. Réf. : 02/338

Lyon, le 18 mars 2002

Monsieur le directeur
EDF-BCOT
B.P. 127
84504 – BOLLENE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base
Base Chaude Opérationnelle du Tricastin (INB n° 157)
Inspection n° 2002-850-02
Radioprotection – Propreté radiologique

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 28 février 2002 à la Base Chaude Opérationnelle du Tricastin (BCOT), sur le thème de la radioprotection (protection des travailleurs et propreté radiologique des installations).

Suite aux constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour objectif d'identifier l'organisation de la radioprotection à la BCOT et les différentes relations existant entre les personnels EDF et les personnels des entreprises extérieures. L'adéquation entre le zonage "radioprotection" et le zonage "déchets" a aussi été examinée.

Les inspecteurs ont apprécié l'entière coopération de vos collaborateurs et de vous-même. A l'examen des éléments présentés, ils ont constaté que le bilan 2001 de radioprotection (dosimétrie des personnels et propreté radiologique des installations) était satisfaisant et que votre objectif de radioprotection avait été largement atteint.

Aucun écart notable n'a été relevé. Cependant, quelques compléments d'action ou d'information devront être apportés.

.../...

A. Demandes d'actions correctives

Les inspecteurs ont noté un écart entre le zonage "radioprotection" et le zonage "déchets" au niveau du vestiaire "actif" et au niveau des ventilations avant le passage sur les filtres à très haute efficacité.

1. **Je vous demande d'inclure les locaux cités précédemment dans le zonage déchets.**

B. Compléments d'information

2. **Afin d'améliorer la lecture des bilans dosimétriques, je vous demande, à l'avenir (pour le bilan 2002), de nous fournir le pourcentage de personnes recevant une dose parmi les personnes entrantes, en fonction de leur catégorie de travail (A, B, non exposées).**
3. **Compte tenu des résultats dosimétriques, je vous demande aussi de réfléchir sur une évolution possible à la baisse de votre objectif de radioprotection en fonction, bien entendu, de vos activités actuelles.**

C. Observations

Néant.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation
l'adjoint au chef de division**

SIGNE PAR

Didier LELIEVRE